

# LES CLÉS DU CANAL

***Les enjeux d'un bien  
inscrit au patrimoine mondial de l'humanité***

## LES PLANTATIONS DU CANAL DU MIDI

*Devenues une composante forte du Canal du Midi, les plantations bordant le linéaire ont évolué avec la vie du Canal du Midi. Répondant successivement à des besoins techniques, hydrauliques puis paysagers, elles font aujourd'hui l'objet d'un programme de restauration.*

**HISTORIQUE DES PLANTATIONS :** A l'origine de la construction du canal par Pierre-Paul Riquet, le Canal du Midi n'était pas bordé des alignements d'arbres. Des plantes hélophytes ou arbustes permettaient de maintenir les terres fraîchement remuées.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, un mémoire montre combien "M. Riquet pourrait tirer de grands avantages et gros revenus de tous les terrains des deux cotés du canal...". Un demi-siècle après la construction du canal, ce dernier connaît une série de campagnes de plantations dont l'objectif était essentiellement "marchand", tout en continuant d'assurer par leur système racinaire, la tenue des berges.

Quelles essences en 1772 ? Les documents conservés aux Archives des canaux du Midi recensent la liste des variétés d'arbres "cultivés" qui ornent les deux rives du canal : muriers (pour la culture du vers à soie), saules, peupliers, ormes, chênes, frênes, oliviers, aulnes et arbres fruitiers.

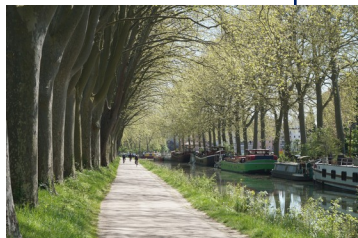
Autour des grandes villes, des pépinières s'organisent pour fournir les plants nécessaires. Pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des campagnes de reboisement sont lancées par les services gestionnaires du canal. Le double alignement d'arbres commence alors de dessiner le canal dans le paysage.

### ***Du platane... au classement UNESCO 1850 / 1996***

La gestion du Canal du Midi confiée à la Compagnie des Chemins de Fer du Midi (1858-1898) va donner l'occasion d'une première "gestion des plantations" pour les seuls usages de la voie d'eau. D'abord, par l'entretien des vieilles plantations, la prise en compte des spécificités locales (plantations de cyprès coupe-vent), et par la généralisation du platane dans de vastes programmes de replantation du canal.

Pourquoi le platane ? Parce que cet arbre exotique est devenu abondant, économique, exige peu d'entretien (travail des éclusiers), a besoin d'eau, mais surtout, son système racinaire très développé assure une excellente tenue des berges et son feuillage imposant crée une "cathédrale d'ombre" bienfaisante pour la navigation, tout en limitant l'évaporation du miroir d'eau.

Depuis cette époque, "l'image emblématique" du canal s'inscrit dans le caractère monumental des alignements qui vont constituer l'un des critères qui ont justifié l'inscription du Canal du Midi au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, le 7 décembre 1996.



## LES PLANTATIONS DU CANAL DU MIDI

**CHANCRE COLORÉ :** Le chancre coloré est une maladie provoquée par un champignon microscopique qui s'attaque exclusivement aux platanes. Ce champignon pénètre les arbres sains à la faveur de blessures. Une simple agrafe contaminée suffit. Si la première source de propagation reste l'homme, via des travaux sur ou à proximité des platanes, l'eau constitue un redoutable vecteur de la maladie, les spores des champignons sont transportées par le canal. Cette maladie se propage également entre les platanes par l'intermédiaire des soudures racinaires. La mort des arbres atteints est inéluctable, il n'existe pas de traitement aujourd'hui.

→ Au plan réglementaire, la lutte contre ce champignon est obligatoire conformément à l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000, complété par celui du 22 décembre 2015.

**SOUDES RACINAIRES :** Les racines des platanes peuvent se souder entre elles. Sur le Canal du Midi, les arbres étant plantés à interdistances faibles, les racines sont soudées d'un arbre à son voisin. Ces soudures permettent à la sève, mais également à la maladie, de circuler d'un platane à l'autre.

**PROPHYLAXIE :** Démarche préventive pour freiner la propagation de la maladie. Elle se caractérise par de nombreuses mesures : désinfection des outils et engins, abattage des arbres malades, brûlage des déchets contaminés d'abattage. Elle peut comporter l'abattage d'arbres visuellement sains voisins de platanes contaminés afin d'éviter une transmission par soudure racinaire.

**L'ABATTAGE :** Chaque année, VNF mandate des experts agréés qui parcourent tout le Canal du Midi afin de repérer les nouveaux arbres malades. Les abattages sont ensuite programmés en associant les maires des communes concernées. Outre la lutte contre la maladie, ces abattages permettent d'assurer la sécurité des promeneurs et navigants du Canal du Midi. Les arbres malades présentent en effet un risque accru de tomber ou de chute de branches.

**LE PROJET DE RESTAURATION DES PLANTATIONS :** Pour restaurer le patrimoine arboré et la richesse écologique du site face à la maladie du chancre coloré, Voies navigables de France s'est engagé dans un vaste programme de replantation, longuement travaillé par VNF avec l'État, les conseils régionaux et généraux et de nombreux spécialistes. Le projet de replantation propose une essence qui marque le territoire afin de recréer l'identité du canal. Cette essence, dite « jalon », sera présente, par secteurs sur 40% du linéaire, sur les espaces les plus emblématiques et sur les secteurs où les platanes étaient les plus majestueux. L'essence « jalon » validée par le ministère de l'environnement le 20 janvier 2016 est le chêne chevelu. Entre ces sections d'essence jalon, des essences complémentaires seront plantées, par grands tronçons également, de façon à introduire davantage de diversité. Ces essences sont l'érable plane, le tilleul à grandes feuilles, le peuplier blanc, le micocoulier, le pin parasol, et une végétation spécifique des sols salés. De plus, des projets particuliers sont à construire avec les collectivités sur les sites urbains et les sites emblématiques. A la fin de cet hiver ce sont 5600 arbres qui ont été plantés.

## LES PLANTATIONS DU CANAL DU MIDI

*Pour en savoir plus :*

**LE FINANCEMENT :** Le coût global du projet est estimé à 220 millions d'euros sur 20 ans. Les plantations, l'abattage, la restauration des berges mais aussi la préservation de la biodiversité et la recherche sont financées par VNF, des collectivités territoriales, ainsi que par des dons et du mécénat. 39,7 millions d'euros ont déjà été investis depuis 2006, dont 88 % par VNF, 4 % par les collectivités territoriales et 8 % par les mécènes. Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 48 millions sont prévus sur ce projet pour les 4 années à venir.

**LA CAMPAGNE DE MÉCÉNAT :** Lancée le 1er août 2013 par VNF, la campagne de mécénat est destinée à sensibiliser et à collecter des fonds privés à la fois auprès du tissu économique et du grand public dans le cadre du vaste projet de replantation des berges et se fonde sur l'attachement des Français au canal en tant qu'ouvrage patrimonial et environnemental exceptionnel. La campagne a su mobiliser à ce jour 56 entreprises et 7500 donateurs individuels, qui ont permis de récolter près de 3.312.000 € au 31/12/16.

